



---

**Commission économique pour l'Europe**

Comité du commerce

**Centre pour la facilitation du commerce  
et les transactions électroniques****Vingt-cinquième session**

Genève, 8 et 9 avril 2019

Point 3 de l'ordre du jour provisoire

**Questions découlant des travaux menés  
depuis la vingt-quatrième session****Questions découlant des travaux menés  
depuis la vingt-quatrième session****et faits nouveaux au plan international***Résumé*

Le secrétariat fait rapport sur les questions découlant des travaux menés depuis la vingt-quatrième session. Le présent document donne en outre un résumé des principaux faits relatifs au Centre des Nations Unies pour la facilitation du commerce et les transactions électroniques (CEFACT-ONU) sur le plan international, ainsi qu'un aperçu des activités d'information et d'appui menées par le secrétariat pour une meilleure application des recommandations, des normes et des outils de la Commission économique pour l'Europe (CEE) et du CEFACT-ONU aux fins de la facilitation du commerce et des transactions électroniques.

Le document ECE/TRADE/C/CEFACT/2019/3 est soumis par le secrétariat à la vingt-cinquième session de la Plénière du CEFACT-ONU pour information.



## **I. Faits nouveaux au plan international**

### **A. Initiative eTrade de la CNUCED**

1. La part du commerce en ligne dans l'économie mondiale continue de croître. Selon le Rapport sur l'économie de l'information pour 2017 de la CNUCED, sa valeur est passée de 16 000 milliards de dollars des États-Unis en 2013 à 25 000 milliards de dollars en 2015. Une nouvelle économie numérique voit le jour, qui transformera l'économie mondiale en ouvrant des possibilités et en faisant naître des défis pour les pouvoirs publics, les entreprises et les particuliers. Dans le paysage évolutif du commerce électronique et de l'économie numérique, diverses plateformes numériques ont un rôle central dans la mesure où elles facilitent les transactions électroniques, les paiements, la diffusion d'offres d'emploi et le travail en ligne, ainsi que les interactions sociales.

2. En 2017, à l'occasion de la semaine du commerce électronique, la CNUCED a officiellement lancé l'initiative « eTrade for All », laquelle regroupe actuellement 29 organisations internationales. Cette initiative vise à favoriser une vraie coopération en coordonnant l'assistance fournie aux pays bénéficiaires dans le domaine du commerce électronique international. Elle devrait avoir pour avantages immédiats de renforcer la coordination entre les organisations et de les rendre mieux à même de répondre concrètement et efficacement aux demandes d'appui des pays, dans les limites de leurs attributions et de leurs compétences, tout en évitant les redondances. Dans le cadre de cette initiative, un groupe d'experts international produit des recommandations concernant les orientations, tandis que la CNUCED appuie l'élaboration d'évaluations rapides de l'état de préparation au commerce électronique pour les pays les moins avancés et de stratégies nationales de commerce électronique. La Commission économique pour l'Europe (CEE) est un partenaire de l'initiative, ce qui contribuera à la diffusion et à l'adoption des recommandations, des normes et des outils de la CEE par l'intermédiaire des travaux d'autres organisations.

3. En 2018, la semaine du commerce électronique était axée sur les plateformes numériques au service du développement. Dans le cadre de la conférence, le Centre des Nations Unies pour la facilitation du commerce et les transactions électroniques (CEFACT-ONU) a organisé deux sessions de travail : l'une sur l'efficacité de la logistique des échanges dans un monde numérique (conjointement avec la CNUCED et le Centre du commerce international CNUCED/OMC), visant à mettre en commun les vues et les expériences concernant les difficultés et les possibilités, pour le transport international et la facilitation du commerce, liées à l'interface entre le commerce en ligne et la logistique, en particulier pour les microentreprises et les petites et moyennes entreprises ; l'autre sur la chaîne de blocs pour la facilitation du commerce, au cours de laquelle plusieurs exemples d'application de cette technologie de pointe ont été présentés (par exemple, pour faire reculer la faim, soutenir l'innovation dans le domaine du financement des factures pour les petites entreprises, appuyer la numérisation, la décentralisation et la décarbonisation dans le secteur de l'énergie<sup>1</sup>, et faciliter la gestion de la chaîne d'approvisionnement). Ces thèmes sont importants dans le contexte du développement pour les experts du CEFACT-ONU qui travaillent sur de nouveaux projets, notamment la publication d'un Livre blanc sur la technologie de la chaîne de blocs au service de la facilitation du commerce (voir la section II.A).

### **B. Accord de l'OMC sur la facilitation des échanges**

4. L'Accord de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) sur la facilitation des échanges (AFE) est entré en vigueur le 22 février 2017, après que les deux-tiers des membres de l'Organisation avaient mené à bien leur procédure interne de ratification. Cet accord a fait date dans l'histoire de l'OMC et il demeure l'une des principales

---

<sup>1</sup> En anglais, "Digitization, Decentralization, and Decarbonization" (3Ds).

concrétisations internationales des travaux du CEFACT-ONU. Premier accord multilatéral sur le commerce conclu depuis l'établissement de l'OMC il y a une vingtaine d'années, il peut servir à réduire considérablement les obstacles au commerce liés aux règlements et aux procédures. D'après les estimations, la mise en œuvre complète de l'Accord devrait permettre de réduire les coûts des échanges de 14,3 % en moyenne et de doper le commerce mondial jusqu'à 1 000 milliards de dollars par an, les gains les plus conséquents étant réalisés dans les pays les plus pauvres. Pour la première fois dans l'histoire de l'OMC, l'obligation d'appliquer l'Accord est directement liée à la capacité des pays à s'acquitter de cette obligation. Un mécanisme pour l'Accord sur la facilitation des échanges a été mis en place pour aider les pays en développement et les pays les moins avancés à obtenir l'assistance dont ils ont besoin pour bénéficier de tous les avantages de l'Accord. Au 4 janvier 2019, 138 pays avaient ratifié l'Accord.

5. L'Accord sur la facilitation des échanges constitue le cadre juridique guidant l'application d'un grand nombre de recommandations, de normes et d'outils que la CEE et le CEFACT-ONU ont élaborés ces cinquante dernières années et auxquels les États Membres ont librement accès. Il constitue aussi un puissant moyen de stimuler la volonté politique d'appliquer ces différentes mesures et de faciliter l'obtention par les pays en développement d'une assistance technique devant permettre leur mise en œuvre.

6. Les principales recommandations de la CEE et normes du CEFACT-ONU sur lesquelles l'Accord de l'OMC s'appuie sont les suivantes :

- La recommandation n° 1 sur la Formule-cadre des Nations Unies pour les documents commerciaux ;
- La recommandation n° 4 (révisée) sur les organismes nationaux de facilitation du commerce ;
- La recommandation n° 18 sur les mesures destinées à faciliter les procédures du commerce international ;
- Les recommandations n°s 33 à 36 sur le guichet unique ;
- La recommandation n° 40 sur les approches en matière de consultation ;
- Les normes du CEFACT-ONU, telles que la bibliothèque de composants communs (Core Components Library (UN/CCL)), l'Échange de données informatisé pour l'administration, le commerce et le transport (EDIFACT), les listes de codes, ainsi que les documents portant spécification des exigences opérationnelles et les mappages des spécifications relatives aux exigences.

7. En outre, le secrétariat de la CEE participe activement à l'appui à la mise en œuvre de l'Accord dans le cadre des activités suivantes :

- Réunions des organisations de l'annexe D<sup>2</sup>, organisées par l'OMC pour coordonner les efforts des organisations internationales à l'appui du mécanisme pour l'Accord sur la facilitation des échanges. La CEE a ainsi coorganisé, avec le concours de l'OMC, de l'Organisation mondiale des douanes (OMD), du Groupe de la Banque mondiale, de la CNUCED, du Forum économique mondial et de la Chambre de commerce internationale (CCI), le premier forum régional des comités nationaux de facilitation des échanges en Afrique, du 21 au 23 novembre 2018, dans le but de favoriser la mise en commun des pratiques de référence, des enseignements et des

<sup>2</sup> Le 1<sup>er</sup> août 2004, le Conseil général de l'OMC a adopté une décision relative au programme de travail de Doha. L'annexe D de cette décision porte sur les modalités pour les négociations sur la facilitation des échanges. Dans cette annexe, il est établi que l'assistance technique et le renforcement des capacités jouent un rôle important pour permettre aux pays en développement et aux pays les moins avancés de participer pleinement aux négociations et d'en tirer le meilleur parti. Afin de rendre les activités d'assistance technique et de renforcement des capacités plus efficaces et plus concrètes, et de parvenir à plus de cohérence, certaines organisations internationales ont été invitées à coopérer. Les organisations internationales concernées sont désignées sous l'appellation « organisations visées à l'annexe D+ ». Actuellement, le groupe des organisations visées à l'annexe D+ comprend les organisations suivantes : CEE, Centre du commerce international (ITC), CNUCED, FMI, Forum économique mondial, Groupe de la Banque mondiale, OCDE, OMD et ONUDI.

facteurs de réussite en ce qui concerne le recours à ces organismes aux fins de la mise en œuvre des réformes visant à faciliter le commerce. La CEE compte organiser un forum semblable pour sa propre région en 2019 ;

- Réunions et ateliers internationaux en vue de démontrer l'appui que le CEFACT-ONU apporte à la mise en œuvre de l'Accord. La CEE a en particulier apporté sa contribution à la réunion de l'Assemblée parlementaire de la Méditerranée tenue à Belgrade en juillet 2018 en informant les parlementaires des résultats de la onzième conférence ministérielle qui avait eu lieu à Buenos Aires en décembre 2017, en leur présentant l'Accord de l'OMC sur la facilitation des échanges, ses avantages et les conditions de sa mise en œuvre, et en leur donnant une vue d'ensemble des progrès accomplis dans la mise en œuvre de l'Accord selon le Rapport 2017 des commissions régionales de l'ONU sur la facilitation des échanges et le commerce sans papier, tout particulièrement pour les pays du bassin de la Méditerranée.

8. Au cours des années à venir, le principal objectif des organisations internationales et des donateurs actifs dans le secteur du commerce sera d'aider les pays à examiner les mesures à prendre en priorité pour mettre en œuvre l'Accord et de les accompagner à cette fin. Il est essentiel que les actions menées par les organisations internationales en faveur de l'Accord soient coordonnées pour qu'elles soient efficaces et pour que les efforts déployés ne soient pas redondants.

9. Dans cette optique, la CEE continuera de travailler en étroite collaboration avec ses partenaires, notamment la CNUCED et l'ITC, pour élaborer et proposer des produits et des services d'appui communs. En 2018, la CEE et l'ITC ont uni leurs forces pour aider le comité national de facilitation des échanges du Tadjikistan à appliquer l'Accord sur la facilitation des échanges, notamment en élaborant un plan d'action pour l'application de l'Accord (voir la section II.E).

10. Le Guide pratique relatif à la facilitation du commerce, qui est une entreprise collective, continuera d'être publié sous l'égide de l'ONU et de proposer des outils et des produits d'autres organismes des Nations Unies. On notera à ce propos la réalisation en cours avec l'ITC d'un projet commun qui devrait être achevé en 2019 et qui a pour objet l'enrichissement du contenu du Guide pratique se rapportant à la mise en œuvre des prescriptions de l'Accord et la mise au point d'un nouveau parcours de facilitation du commerce destiné aux micro-entreprises et aux PME (voir la section II.D).

## C. Objectifs de développement durable des Nations Unies

11. Le Programme de développement durable à l'horizon 2030, qui compte 17 objectifs de développement durable et dont la mise en œuvre a commencé en janvier 2016, met beaucoup l'accent sur la contribution que le commerce peut apporter à un développement durable et partagé. Durant les quinze prochaines années, pour atteindre ces nouveaux objectifs dont l'application est universelle, tous les pays s'emploieront à éliminer la pauvreté sous toutes ses formes, à réduire les inégalités et à lutter contre les changements climatiques, tout en veillant à ne laisser personne de côté (A/RES/70/1)<sup>3</sup>. Par son action, le CEFACT-ONU peut contribuer directement à la réalisation de plusieurs de ces objectifs, à savoir les objectifs 8 (croissance économique et travail décent), 12 (modes de consommation et de production durables), 14 (ressources marines), 15 (écosystèmes terrestres) et 17 (Partenariat mondial pour le développement durable).

12. Les cinq commissions régionales ont pour mandat d'organiser des forums régionaux pour le développement durable, appuyant la mise en œuvre du Programme 2030 (y compris son processus de suivi et d'examen), et d'apporter des contributions régionales au Forum politique de haut niveau pour le développement durable. En mettant l'accent sur la valeur ajoutée concrète et sur l'apprentissage collégial, ces forums créent des espaces régionaux propices au partage de solutions, de bonnes pratiques et de données sur les difficultés

<sup>3</sup> Document A/RES/70/, consultable à l'adresse [http://www.un.org/ga/search/view\\_doc.asp?symbol=A/RES/70/1&Lang=E](http://www.un.org/ga/search/view_doc.asp?symbol=A/RES/70/1&Lang=E).

rencontrées dans la réalisation des objectifs de développement durable ; ils participent aussi à la mise en évidence des grandes tendances régionales et sous-régionales.

13. Dans le cadre des forums régionaux de la CEE pour le développement durable de mars 2018 et mars 2019, la Section de la facilitation du commerce a pris en charge l'organisation de tables rondes sur les objectifs 12 (consommation et production responsables) et 8 (travail décent et croissance équitable), respectivement. Ces tables rondes, organisées en collaboration avec d'autres organismes des Nations Unies tels que l'ITC, le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), ont été l'occasion de présenter des études de cas d'États Membres et de faciliter ainsi la mise en commun des expériences et des pratiques de référence concernant certaines cibles associées aux objectifs de développement durable (par exemple, les approches visant à accroître la transparence et la traçabilité des chaînes de valeur durables, le passage des modes de production et de consommation linéaires aux modes circulaires, l'exploitation des possibilités qu'offrent les nouvelles technologies en matière de commerce et de croissance équitables, etc.). Les recommandations et les points clefs des tables rondes ont été reproduits dans les Notes du Président soumises au Forum politique de haut niveau de New York.

14. Le Programme des Nations Unies à l'horizon 2030 met l'accent sur le rôle de l'innovation à l'appui du développement durable. La technologie de la chaîne de blocs, qui fait partie de la technologie de registre décentralisé, est une nouvelle technologie majeure. Au Forum politique de haut niveau de juillet 2018, la Section de la facilitation du commerce, en collaboration avec le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS), la Coalition néerlandaise pour les chaînes de blocs et le Gouvernement slovène, a organisé une manifestation parallèle sur le thème du pouvoir de transformation des chaînes de blocs au profit de sociétés durables et résilientes. À cette manifestation, des experts d'États Membres et du secteur privé ont été invités à montrer de quelle façon la technologie de la chaîne de blocs pouvait contribuer à la réalisation de certaines cibles associées aux objectifs, et ont fait des recommandations sur les moyens de partager l'application de cette technologie. Dans le cadre du suivi de la manifestation, le secrétariat a été invité à apporter une contribution à la réunion du Groupe d'experts des Nations Unies sur le rôle des institutions publiques dans le mouvement de transformation lié aux nouvelles technologies (réunion multipartite et multidisciplinaire d'experts et de praticiens), organisée les 6 et 7 décembre 2018 au siège de l'ONU, avec l'appui de la Division des institutions publiques et de l'administration numérique du Département des affaires économiques et sociales (DAES).

15. Les pouvoirs publics et les acteurs du commerce comptent de plus en plus sur les normes de traçabilité pour s'assurer que les biens et les services sont produits, transportés et distribués conformément aux objectifs politiques de haut niveau et aux valeurs de la société civile, dans la droite ligne de l'objectif de développement durable 12. Le groupe d'experts du CEFACT-ONU pour l'agriculture a déjà établi une norme technique internationale permettant de tracer les étapes successives des principaux processus de la chaîne d'approvisionnement des produits d'origine animale et des produits de la pêche. Le CEFACT-ONU s'emploie actuellement à élaborer un cadre de transparence et de traçabilité (comprenant une recommandation et des normes techniques) aux fins d'une approche structurée du suivi et du traçage des chaînes de valeur durables pour les textiles et le cuir.

16. Dans ce contexte, une réunion de réflexion a été organisée conjointement avec l'ITC et la Direction générale de la coopération internationale et du développement de la Commission européenne (DG DEVCO) lors des Journées européennes de développement de juin 2018 à Bruxelles et une autre en octobre lors d'une conférence tenue au Forum de Hangzhou, en Chine. Ces réunions avaient pour but de présenter les résultats d'une étude réalisée par le secrétariat (à laquelle avaient participé plus de 130 entreprises des industries du vêtement et de la chaussure et d'autres acteurs clés du secteur) et d'examiner les principales exigences pour le cadre de transparence et de traçabilité. Sur la base de ce travail, le secrétariat a été engagé dans un projet qui a reçu une enveloppe de quelque 2,5 millions de dollars de la part de la DG DEVCO. Le lancement officiel de ce projet doit être annoncé à la session conjointe CEE/ITC du Forum sur la diligence raisonnable dans

l'industrie de la confection et de la chaussure de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), qui se tiendra à Paris en février 2019.

17. La surpêche et la pêche illicite, non déclarée et non réglementée concernent un quart des ressources halieutiques des océans et représentent la somme astronomique de 23 milliards de dollars. Du fait de ces pratiques, les stocks de poissons sont menacés d'épuisement, la biodiversité des océans est en danger et la sécurité économique des travailleurs du secteur de la pêche agissant dans la légalité est compromise. Il s'agit là d'un défi mondial auquel répond directement l'objectif de développement durable 14 (cible 14.4). Pour bien gérer les ressources halieutiques, il est essentiel que les acteurs du secteur obtiennent des informations sur les navires, les stocks et les prises en temps opportun et qu'ils les échangent.

18. Pour soutenir les actions qui sont menées au titre de cette cible, la CEE a mis sur pied une Équipe de spécialistes de la viabilité des pêches<sup>4</sup>. Cette équipe est chargée de promouvoir et de faciliter la mise en œuvre du Protocole universel pour l'échange de données relatives à la pêche (Protocole UN/FLUX) du CEFACT-ONU et d'autres normes relatives à la viabilité des pêches à l'échelle mondiale. Le Protocole UN/FLUX est déjà appliquée dans 23 pays membres de l'Union européenne (UE), et des pays d'autres régions du monde (dont la Thaïlande, le Brésil et le Pérou) sont sur le point de l'appliquer.

19. L'équipe de spécialistes s'est réunie deux fois en 2018 : une fois pendant le Forum du CEFACT-ONU à Genève (en avril) et une fois à Hangzhou (en octobre). La deuxième session de l'équipe de spécialistes s'est déroulée les 31 janvier et 1<sup>er</sup> février 2019 afin d'examiner l'exécution du programme de travail 2017-2019, de discuter de la prolongation du mandat et de présenter les activités de communication menées par l'équipe avec des fonds de la Direction générale des affaires maritimes et de la pêche de la Commission européenne (environ 120 000 dollars). L'équipe de spécialistes a également contribué (conjointement avec la CNUCED, le PNUE et la FAO) à l'organisation à Genève du deuxième Forum des océans sur les aspects commerciaux de l'objectif de développement durable 14 (juillet 2018).

20. L'égalité et l'émancipation des femmes sont des facteurs essentiels du développement économique et social et sont au cœur du Programme de développement durable à l'horizon 2030. En dépit des progrès accomplis, les femmes continuent de se heurter à de nombreux obstacles lorsqu'elles participent à des activités commerciales et à d'autres activités économiques dans tel ou tel pays : accès limité aux ressources, insécurité dans le cadre des activités transfrontalières et inégalité des chances en ce qui concerne la formation et l'accès aux postes de responsabilité dans les organes chargés des politiques commerciales. La CEE s'efforce d'appuyer l'objectif de développement durable 5 sur l'égalité entre les sexes dans le cadre de son projet sur les femmes et la facilitation du commerce, et les experts du CEFACT-ONU ont rédigé un livre blanc dont les conclusions et recommandations ont été présentées au premier forum régional africain des comités nationaux de facilitation des échanges, tenu à Addis-Abeba en novembre 2018. Ces activités pourraient à terme déboucher sur un projet distinct visant à élaborer une recommandation sur la question.

## II. Services d'information et d'appui

### A. Stratégie commune des commissions régionales de l'ONU en matière de facilitation du commerce

21. Les commissions régionales de l'ONU ont adopté une stratégie commune en matière de facilitation du commerce. Cette stratégie est le fruit d'une décision prise en janvier 2010 à Beyrouth par les secrétaires exécutifs des cinq commissions régionales, qui l'ont ensuite entérinée. En 2015, les commissions régionales ont entrepris une enquête sur la mise en œuvre de la facilitation du commerce et du commerce sans papier. En 2017, avec les autres

<sup>4</sup> Comité exécutif (EXCOM) à sa 92<sup>e</sup> séance, le 23 juin 2017.

commissions régionales, la CEE a réalisé la deuxième enquête mondiale, qui portait sur 120 pays répartis dans les cinq régions du monde et dont les résultats provisoires ont été présentés lors d'une manifestation commune organisée à Genève en juillet 2017 dans le cadre de l'Examen global de l'aide pour le commerce mené par l'OMC. Le rapport mondial ainsi que les cinq rapports régionaux ont été publiés en novembre 2017 et ont fait l'objet d'un lancement officiel le 9 décembre 2017, pendant une manifestation organisée en marge de la onzième Conférence ministérielle de l'OMC.

22. La troisième enquête mondiale a été lancée en janvier 2019 et s'intitule désormais « Enquête des commissions régionales de l'ONU sur la facilitation du commerce numérique et durable » afin de mieux rendre compte des tendances du commerce mondial et du lien avec le Programme 2030. Comme pour la deuxième enquête, les taux d'application des pays sont calculés sur la base de 38 indicateurs pour les mesures générales de facilitation du commerce qui font partie des dispositions de l'Accord de l'OMC, ainsi que pour des mesures supplémentaires sur l'automatisation et les transactions commerciales transfrontalières sans papier, et pour des mesures d'évaluation du caractère inclusif des réformes visant à faciliter le commerce. Ces dernières mesures sont axées sur la facilitation du commerce pour les petites et moyennes entreprises (PME), l'agriculture, les femmes dans le commerce et le financement du commerce.

23. La troisième enquête mondiale sera menée en étroite collaboration avec d'autres organismes mondiaux et régionaux s'intéressant à la facilitation du commerce et au commerce numérique, comme la CNUCED, la Chambre de commerce internationale (CCI), la Commission économique eurasiennne (CEE) et la Banque asiatique de développement (BAD). Elle débouchera sur l'établissement d'un rapport mondial et de cinq rapports régionaux, lesquels seront présentés lors de l'Examen 2019 de l'aide pour le commerce (OMC), en juillet à Genève.

## **B. Coopération avec d'autres organismes régionaux**

24. Le secrétariat de la CEE a coopéré avec plusieurs directions générales (DG) de la Commission européenne au cours des dernières années. En 2018, la CEE a participé de façon régulière aux ateliers en sous-groupes du Forum sur le numérique dans les transports et la logistique de la Direction générale de la mobilité et des transports (DG MOVE) et étudié à cette occasion les exigences documentaires dans les transports et la logistique et la dématérialisation des documents correspondants. Le secrétariat de la CEE est devenu membre à part entière du Forum en novembre 2018. La DG MOVE a été invitée à présenter les résultats de ses travaux à la quatrième Conférence sur le guichet unique de la CEE.

25. La Direction générale de la fiscalité et de l'union douanière (DG TAXUD) de l'Union européenne s'est montrée très favorable aux travaux du CEFACT-ONU en matière de recommandations. La DG TAXUD et les États membres de l'UE ont participé activement à la révision de la recommandation 33 relative au guichet unique et à la réflexion sur son application à un ou plusieurs guichets uniques régionaux en Europe.

26. La Direction générale des affaires maritimes et de la pêche (DG MARE) a participé activement aux travaux de l'Équipe de spécialistes de la viabilité des pêches de la CEE et a annoncé une contribution financière en vue d'appuyer la mise en œuvre de son programme de travail pour l'exercice biennal 2018-2019 (120 000 dollars environ).

27. Le secrétariat collabore également avec la Direction générale de la coopération internationale et du développement (DG-DEVCO) afin de promouvoir la viabilité des chaînes de valeur dans les secteurs de l'habillement et de la chaussure dans les États membres de l'UE et dans d'autres régions du monde.

28. Le secrétariat a coopéré activement avec la Commission économique eurasiennne, avec laquelle il a organisé une série d'ateliers pour former les organismes commerciaux à la gestion de la chaîne d'approvisionnement et à la simplification des procédures d'importation et d'exportation. Il a animé un atelier sur la mise en œuvre du guichet unique au Kirghizistan, en mai 2018.

## C. Mémorandum d'accord sur les transactions électroniques et comités techniques de l'ISO

29. Les signataires du mémorandum d'accord sur les transactions électroniques, à savoir la CEE, l'Organisation internationale de normalisation (ISO), l'Union internationale des télécommunications (UIT) et la Commission électrotechnique internationale (CEI), se sont réunis plusieurs fois en 2018 pour réfléchir à l'organisation future du groupe. Une nouvelle organisation, rationalisée, a été mise en place pour favoriser une plus grande mise en commun des informations et encourager la collaboration. Le groupe d'administration du mémorandum d'accord s'est réuni le 5 décembre 2018 et a présenté avec succès les nouveaux objectifs, en présence des quatre signataires ainsi que de représentants de l'OSGi Alliance, du consortium OASIS et de l'organisation GS1<sup>5</sup>. Les quatre signataires avaient également prévu d'organiser des webinaires sur des sujets d'intérêt commun. Le premier de ces webinaires, qui a eu lieu le 12 septembre 2018, a été l'occasion de mettre en commun de façon efficace des informations sur les travaux de chaque organisation dans le domaine de l'Internet des objets (IdO).

30. Le secrétariat de la CEE a suivi de près les liaisons officielles de catégorie A avec certains comités techniques (CT) de l'ISO, à savoir les comités techniques 154 (Processus, éléments d'informations et documents dans le commerce, l'industrie et l'administration), 204 (Systèmes intelligents de transport), 307 (Technologies des chaînes de blocs et technologies de registre distribué) et 308 (Chaîne de contrôle). Ces liaisons se sont ajoutées à celles, de catégorie A, déjà établies avec les comités techniques 245 (Commerce frontalier des biens de seconde main) et 295 (Collecte des données d'audit), et à la liaison de catégorie B avec le comité technique 68 (Services financiers).

31. Le secrétariat et le Président du CEFACT-ONU ont joué un rôle actif dans la liaison avec le comité technique 154 de l'ISO, tant par conférence téléphonique que durant leur session plénière tenue du 8 au 12 octobre 2018. Au cours de la période visée, plusieurs dossiers ont progressé, tels que le Répertoire d'éléments de données commerciales des Nations Unies (UNTDDED) et la syntaxe EDIFACT (Échange de données informatisé pour l'administration, le commerce et le transport). De nouveaux travaux communs sur les normes relatives aux documents de transport ont été proposés et sont encore à l'examen. La CEE suggère d'aligner les besoins de l'ISO sur le modèle de données de référence pour le transport multimodal.

32. Le secrétariat de la CEE a également été très actif au sein du comité technique 307 de l'ISO sur les technologies des chaînes de blocs et les technologies de registre distribué et il a été représenté à ses réunions plénières de Londres (mai 2018) et de Moscou (octobre 2018). Le secrétariat a soumis pour examen les travaux relatifs à ses livres blancs sur la chaîne de blocs. Il n'y a pas eu beaucoup de réciprocité dans les échanges.

## D. Guide pratique relatif à la facilitation du commerce

33. Le Guide pratique des Nations Unies relatif à la facilitation du commerce est un outil Web interactif de formation et de gestion des connaissances qui accompagne les pays dans leur processus de réforme visant à faciliter les échanges commerciaux. Il aide les acteurs publics et privés à mieux s'y retrouver parmi les nombreux instruments de facilitation existants et à déterminer par quelles voies ils pourraient atteindre leurs objectifs. Il présente les principaux instruments et outils de facilitation du commerce, ainsi que des liens vers des références extérieures et des sources d'information provenant de toutes les organisations internationales clés qui sont parties prenantes en la matière. Il donne également accès à des documents et à des études de pays favorisant l'échange de bonnes pratiques et de solutions dans une perspective de facilitation du commerce. Le Guide pratique est actuellement disponible en anglais, en arabe, en espagnol, en français et en

<sup>5</sup> L'OSGi Alliance était auparavant connue sous le nom d'initiative Open Services Gateway ; OASIS est un consortium d'interopérabilité XML ; GS1 est une organisation à but non lucratif qui élabore et administre des normes mondiales en matière de communication d'entreprise.



russe. Il joue un rôle majeur dans l'appui à la mise en œuvre de l'Accord de l'OMC sur la facilitation des échanges.

34. En 2016, un manuel de formation a été publié pour compléter le Guide. Ce manuel a été élaboré à titre de support pour les ateliers organisés sur la base du Guide. Il propose des lignes directrices, des outils et des activités d'apprentissage pour des ateliers d'une durée de trois jours. En outre, il aide les formateurs à préparer leurs séances, leur montre comment structurer la formation et leur donne des indications pédagogiques et didactiques pour répondre aux attentes des participants.

35. Avec l'appui du Gouvernement suédois (initiateur du projet), le secrétariat a entrepris une révision majeure du Guide. Celle-ci a consisté à mettre à jour toutes les informations provenant de grandes organisations internationales et à ajouter deux nouveaux itinéraires à suivre (l'un en vue de la création d'un comité national de facilitation des échanges et l'autre pour l'élaboration d'un plan d'action national aux fins de la facilitation du commerce). Les deux nouveaux itinéraires ont été introduits dans le Guide en 2016.

36. Le Guide pratique est devenu une référence de première importance pour les agents des États et les acteurs du commerce dans le monde entier. C'est aussi un précieux instrument de planification et de formation pour ce qui concerne la facilitation du commerce. Depuis son lancement, en septembre 2012, le nombre de ses utilisateurs a augmenté de manière exponentielle. En 2015, le Guide pratique a enregistré plus de 6,7 millions de requêtes et plus de 302 000 visites. À la fin de l'année 2017, on comptait plus de 10,5 millions de requêtes et plus de 445 000 visites.

37. La CEE lève actuellement des fonds pour l'administration et l'enrichissement du Guide pratique, pour proposer de nouveaux domaines, de nouveaux itinéraires et de nouvelles sections, pour centraliser les informations sur la facilitation du commerce à l'appui de la mise en œuvre de l'Accord de l'OMC, de manière à faciliter la coordination entre les acteurs clefs du domaine, et pour faire du Guide le point d'information des Nations Unies sur la facilitation du commerce. Une proposition de projet a été établie dans cette optique, pour être présentée aux donateurs intéressés. L'ITC a apporté son soutien (à hauteur de 30 000 dollars environ) à l'amélioration et à l'actualisation de l'itinéraire existant pour l'Accord de l'OMC, ainsi qu'à la réalisation d'un nouvel itinéraire pour la facilitation des échanges, destiné aux micro-entreprises et aux PME. Ces deux itinéraires ont été achevés au début de 2019. Grâce au financement de la onzième tranche du projet établi au titre du Compte de l'ONU pour le développement (environ 70 000 dollars), l'itinéraire du guichet unique a été mis à jour pour rendre compte des faits nouveaux concernant l'interopérabilité (dans l'UE, par exemple) et pour faire référence aux nouveaux instruments et outils élaborés récemment par des acteurs clefs en vue de faciliter le commerce, y compris l'OMC, l'ITC, la CNUCED, la CESAP, la Banque mondiale et l'Organisation mondiale des douanes.

## **E. Appui régional**

38. Dans la région de la CEE, selon le rapport régional 2017 de la Commission sur la facilitation du commerce et le commerce sans papier, les pays progressent sur presque tous les fronts. Ainsi, le taux moyen de mise en œuvre des mesures de facilitation du commerce, y compris le commerce sans papier, est de 69 % environ, soit une progression de 7 % par rapport aux résultats de l'enquête de 2015. Dans la région, la plupart des pays avancés affichent un taux de mise en œuvre supérieur à 75 %. Cependant, les pays en transition d'Asie centrale et d'Europe de l'Est restent encore derrière, avec un taux de mise en œuvre inférieur à 60 %. La Section de la facilitation du commerce, avec le concours du Conseiller régional, a lancé plusieurs projets de services consultatifs visant à aider ces pays à mettre en œuvre des réformes aux fins de la facilitation des échanges.

39. En 2015, la CEE a procédé à une évaluation des besoins du Kirghizistan en matière de commerce, qui a permis de mettre en évidence les domaines d'intervention prioritaire pour améliorer l'accès du pays aux chaînes de valeur mondiales, à savoir la gestion de la chaîne d'approvisionnement, la facilitation des procédures d'import-export et la mise en œuvre du guichet unique. En 2018, la Section de la facilitation du commerce,

en collaboration avec le Groupe de travail des politiques de coopération en matière de réglementation et de normalisation (Groupe de travail 6), a lancé un projet visant à élaborer des supports de formation et à tenir une série d'ateliers de formation (deux ateliers nationaux à Bishkek et deux ateliers locaux à Och et Djalalabad en mai 2018) à l'intention des institutions d'appui au commerce, afin de familiariser les acteurs du commerce (y compris les femmes) et les agents de l'État avec les règlements, les politiques, les tendances et les questions liés au commerce, aux niveaux national et international. Ce projet s'est achevé en juin 2018.

40. La Section de la facilitation du commerce (conjointement avec la Section de l'accès aux marchés) continue d'appuyer le projet, qui est financé par la Fédération de Russie (à hauteur de 100 000 dollars environ), afin d'aider le Tadjikistan à donner à son comité national de facilitation du commerce les moyens de s'aligner sur les recommandations de l'étude de la CEE sur les obstacles réglementaires et procéduraux au commerce, et de permettre ainsi au Gouvernement tadjik d'honorer ses engagements au titre de l'Accord de l'OMC sur la facilitation des échanges. En 2018, une série d'ateliers a été organisée dans le cadre du projet pour former et orienter les membres du comité national (février, juillet et octobre 2018 à Douchanbé) et pour les aider à élaborer un document technique destiné à recenser les mesures prioritaires de facilitation des échanges dans le pays, ainsi qu'un plan d'action national pour la diversification des exportations, de sorte que le Tadjikistan puisse s'intégrer davantage dans les chaînes de valeur régionales et mondiales. Ce projet, qui est mis en œuvre en étroite collaboration avec l'ITC et la CNUCED, devrait être achevé en mai 2019.

41. La Section de la facilitation du commerce, en étroite coopération avec le Conseiller régional de la Division du commerce et de la coopération économique, continue d'appuyer un projet sur trois ans lancé en janvier 2018 et financé au titre de la onzième tranche du Compte de l'ONU pour le développement (environ 500 000 dollars). Ce projet vise à renforcer les capacités nationales de certains pays en transition en vue de leur permettre de faire partie du système commercial international réglementé. Il s'agit d'aider ces pays à développer leurs exportations vers leurs sous-régions respectives en s'appuyant sur les recommandations, les normes et les outils de facilitation du commerce de la CEE pour l'élaboration de politiques pragmatiques. Le but est de favoriser l'application des dispositions de l'Accord de l'OMC sur la facilitation des échanges qui sont directement liées au savoir-faire et à l'expérience de la CEE, et des instruments du CEFACT-ONU, notamment les articles 23.2 (Comité national de la facilitation des échanges), 10.1 (Simplification des formalités concernant les documents), 10.3 (Utilisation des normes internationales), et 10.4 (Guichet unique) de l'Accord. En janvier 2019, du matériel didactique avait été produit pour les articles 10.1 et 10.2. Le projet concerne certains pays en transition, à savoir un pays pour chacune des sous-régions suivantes : Europe du Sud-Est, Europe orientale, Caucase et Asie centrale (Kazakhstan, Ukraine, Géorgie et ex-République yougoslave de Macédoine).

42. Enfin, la Section de la facilitation du commerce, en étroite coopération avec le Conseiller régional de la Division du commerce et de la coopération économique, a entrepris des activités, dans le cadre d'un projet financé par la Russie (300 000 dollars environ), qui ont pour but de renforcer la capacité des pays d'Asie centrale à appliquer des mesures de facilitation du commerce et à s'intégrer ainsi davantage dans le système commercial international réglementé. Le projet vise à améliorer la capacité des décideurs et des experts des organismes nationaux de facilitation du commerce, des organismes de réglementation et d'autres parties prenantes dans les domaines suivants : élaborer et mettre en œuvre des politiques et des mesures de facilitation du commerce (notamment en ce qui concerne l'Accord de l'OMC, dans le domaine duquel la CEE possède des connaissances précieuses), mesurer les progrès accomplis dans la mise en œuvre des mesures de facilitation du commerce, et parvenir à une cohérence interne et internationale en ce qui concerne la simplification et l'harmonisation des procédures commerciales. Ce projet devrait prendre fin en décembre 2019.

## F. Services consultatifs régionaux en 2018 et 2019

43. Le Conseiller régional a continué d'administrer des activités et des projets destinés à aider les pays dans l'application des recommandations et des normes de la CEE sur la facilitation du commerce.

44. Au vu des efforts faits par les pays pour appliquer l'Accord de l'OMC sur la facilitation des échanges, un certain nombre d'activités de conseil et de formation ont été organisées pour aider les pays en transition à mettre en œuvre les mesures de facilitation énoncées dans l'Accord. Ainsi, l'évaluation de l'état de préparation de l'Azerbaïdjan à l'application de l'Accord a été achevée, puis soumise au Gouvernement pour qu'il en fasse état dans ses négociations d'adhésion à l'OMC. Un séminaire de préparation à l'établissement d'un comité national de facilitation des échanges a également été organisé les 20 et 21 juin 2018 à Bakou. Un projet semblable d'évaluation de l'état de préparation du Bélarus à l'application de l'Accord a été lancé dans le cadre d'un séminaire d'ouverture qui s'est tenu à Minsk les 12 et 13 décembre 2018. Le 17 juillet 2018, le Kazakhstan a pour sa part communiqué au secrétariat de l'OMC une notification au sujet des mesures relevant des catégories B et C, c'est-à-dire les mesures de l'Accord pour lesquelles le pays a besoin de plus de temps aux fins de l'application ou de plus de temps et d'assistance internationale. Cette notification était entièrement fondée sur le rapport établi dans le cadre du projet d'évaluation de l'état de préparation parrainé par la CEE.

45. Le secrétariat a continué d'apporter son appui à l'Ukraine, à la lumière des résultats de l'évaluation réalisée en 2015 sur l'état de préparation du pays à la mise en œuvre de l'Accord de l'OMC. La CEE a organisé avec l'International Port Community Systems Association un séminaire d'appui au système communautaire de ports d'Odessa et au guichet unique national, lequel a été officiellement mis en service en septembre 2018. Le 27 mars 2018, la CEE et le Programme pour le développement du droit commercial du Département du commerce des États-Unis ont organisé un séminaire sur l'application des mesures relevant des catégories B et C. Le 25 octobre, la CEE, en collaboration avec le Programme, a organisé un séminaire sur quatre mesures de l'Accord de l'OMC pour lesquelles elle dispose d'un avantage, ainsi que sur la mise en place d'un mécanisme national de surveillance du commerce et des transports (recommandation 42 de la CEE).

46. Le Conseiller régional a concentré ses efforts sur la promotion de l'utilisation des normes sémantiques du CEFACT-ONU aux fins de l'interopérabilité des guichets uniques dans les pays et régions voisins de l'Union européenne. Un séminaire a été organisé sur l'approche de mise en œuvre du guichet unique et la mise en commun des données dans les Balkans occidentaux, à Skopje, les 15 et 16 novembre 2018. Faisant suite au projet de contribution russe sur la facilitation du commerce et le guichet unique pour les États membres de l'Union économique eurasiatique (UEE)<sup>6</sup>, le Conseiller régional a organisé à Minsk, les 10 et 11 décembre 2018, un séminaire régional sur le guichet unique et le partage des données selon les normes du CEFACT-ONU.

47. Par suite des activités et des projets menés par le Conseiller régional en Ukraine et dans l'Union économique eurasiatique, des experts de l'Ukraine et de la Commission économique eurasiatique continuent de participer activement aux activités et aux projets du CEFACT-ONU.

48. Le Conseiller régional continue d'appuyer les travaux sur le commerce menés dans le cadre du Programme spécial des Nations Unies pour les économies et pays d'Asie centrale (SPECA). Il a organisé la douzième réunion du Groupe de travail du SPECA sur le commerce à Almaty, le 19 septembre 2018, laquelle portait principalement sur quatre produits du Groupe, à savoir une stratégie régionale de facilitation du commerce, des principes de développement du commerce régional alignés sur les objectifs du développement durable, un document sur le lien entre le commerce régional et la gestion de l'eau, et un document sur les mesures non tarifaires. Le Forum économique du SPECA de 2019, qui se tiendra au Turkménistan en novembre 2019, portera sur la connectivité pour

<sup>6</sup> Arménie, Bélarus, Fédération de Russie, Kazakhstan et Kirghizistan.

la facilitation du commerce et des transports dans la région du SPECA, dans le contexte des objectifs de développement durable, et fera progresser les travaux sur les produits attendus.

49. Le Conseiller régional a organisé d'autres formations et d'autres missions consultatives, notamment une manifestation régionale de renforcement des capacités à l'École de gestion des frontières de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), à Douchanbé, en juillet 2018.

50. Des services de conseil ont été fournis au Bélarus, à Gibraltar, au Kazakhstan, à l'Ouzbékistan, à la Russie et à d'autres pays.

51. Le Conseiller régional a mis la dernière main à la troisième édition du Glossaire anglo-russe sur la facilitation du commerce, avec l'appui d'experts du CEFACT-ONU.

### **III. Comité exécutif de la CEE**

52. À la quatre-vingt-dix-neuvième réunion du Comité exécutif de la CEE, le 4 juillet 2018, la Présidente du CEFACT-ONU a présenté son rapport sur les résultats obtenus dans les domaines de la facilitation du commerce, des transactions électroniques et des objectifs de développement durable (document informel n° 2018/16). À cette même réunion, le Comité exécutif a approuvé le programme de travail de l'Équipe de spécialistes de la viabilité des pêches pour la période 2018-2019 (ECE/EX/2018/L.8).

53. À la 102<sup>e</sup> réunion du Comité exécutif, le 14 décembre 2018, les États membres ont approuvé un projet extrabudgétaire portant sur le renforcement de la transparence et de la traçabilité pour des chaînes de valeur plus viables dans les secteurs de l'habillement et de la chaussure. L'Union européenne a apporté un soutien financier de 2,1 millions d'euros à ce projet.

54. À la suite de la création du Groupe de contact du CEFACT-ONU à la soixante-septième session du Comité exécutif, plusieurs réunions avec le Président du CEFACT-ONU ont eu lieu. Le secrétariat a organisé l'une de ces réunions en décembre 2018. La Présidente du CEFACT-ONU a assisté à cette réunion et a fourni aux États membres des informations actualisées sur les travaux que menait le Centre.

55. Le budget de l'Organisation des Nations Unies pour la période 2018-2020 a été arrêté. La Section de la facilitation du commerce pourra conserver son personnel, mais le budget consacré aux déplacements et aux activités consultatives a été réduit. Il sera à l'avenir plus difficile de fournir des services d'information et d'appui, et l'organisation de manifestations du CEFACT-ONU en dehors de Genève risque d'être remise en question.

---